Image not found or type unknown

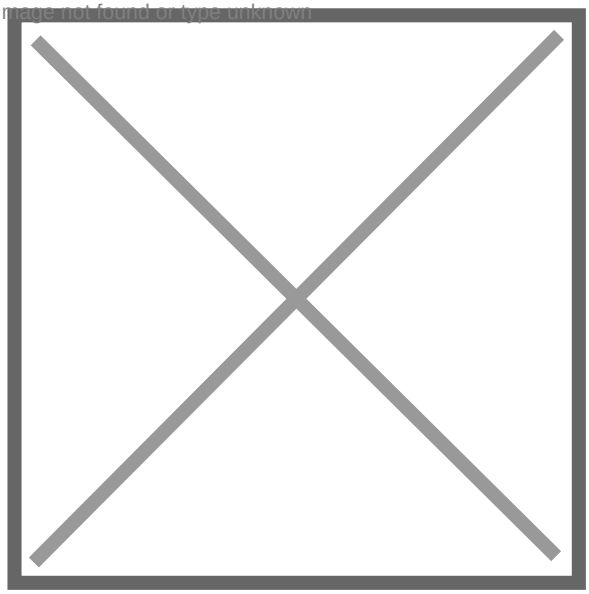

Me retirer du bail de mon frère

Par **mikocd**, le **26/06/2012** à **20:42**

Bonjour,

J'ai pris un bail avec mon frère afin qu'il puisse obtenir un appartement rapidement. J'aurais pu simplement me porter caution mais le dossier n'aurait pas été accepté. L'agence immobilière était au courant, c'est même eux qui ont fait cette suggestion. On avait également évoqué la possibilité de me retirer du bail ultérieurement afin que mon frère puisse bénéficier normalement des aides au logement. L'agence aujourd'hui refuse que mon nom soit retiré du bail au motif que mon frère ne gagne pas à lui seul 3X le loyer et refuse également d'attester du fait qu'il règle seul le loyer. Que faire ? L'agence a-t-elle tous les droits ? J'en doute. Merci d'avance.

Par **cocotte1003**, le **27/06/2012** à **01:57**

Bonjour, l'agence n'a pas à refaire un nouveau bail, vous devez juste envoyer votre LRAR de préavis de départ mais comme vous avez du signer un clause de solidarité dans votre bail, vous restez redevable du loyer et des charges jusqu'à la in d'une période triénale à partir de la date d'effet du bail. Le bail continuera, avec votre frere apres votre départ avec les memes conditions sans que l'agence ne puisse demander d'autres documents....., cordialement

Par **mikocd**, le **27/06/2012** à **08:34**

Bonjour,

Ça ne me dérange pas de rester solidaire, j'aurais simplement voulu que mon frère puisse avoir une attestation pour qu'il puisse percevoir normalement son allocation logement.

Clt,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés